

N° 8175. CONVENTION (N° 120) CONCERNANT L'HYGIÈNE DANS LE COMMERCE ET LES BUREAUX, ADOPTÉE PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL À SA QUARANTE-HUITIÈME SESSION, GENÈVE, 8 JUILLET 1964<sup>1</sup>

---

6 juin 1966

RATIFICATION de la NORVÈGE

(Pour prendre effet le 6 juin 1967.)

*Les déclarations certifiées ont été enregistrées par l'Organisation internationale du Travail auprès du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies le 12 juillet 1966.*

---

<sup>1</sup> Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 560 et vol. 561.